

Code de Conduite de TNT

La mission de TNT

Notre mission est de surpasser les attentes de nos clients dans le domaine du transport de documents et de marchandises dans le monde entier.

Nous créons de la valeur pour nos clients en garantissant les solutions de distribution et de gestion de réseaux les plus fiables et les plus efficaces.

Notre avance dans notre secteur se concrétise par :

- La fierté que nous instillons chez nos collaborateurs.
- La valeur que nous créons pour nos actionnaires.
- Notre engagement vis-à-vis du monde.

La vision de TNT

La vision de TNT est le reflet de la personnalité de l'entreprise : un groupe d'individus ambitieux et optimistes, convaincus d'être en mesure de surmonter ensemble tous les obstacles pour atteindre les objectifs de l'entreprise. C'est par cette particularité que nous nous démarquons de nos concurrents.

Les valeurs de TNT

- Etre honnête.
- Viser à toujours satisfaire le client.
- Remettre en question notre manière de faire les choses, et rechercher l'amélioration.
- Avoir la passion pour les gens.
- Travailler en équipe.
- Mesurer le succès sur la base du profit durable.
- Travailler pour le monde.

Le Code de Conduite de TNT

Nous nous engageons à conduire nos affaires de façon saine et nous conduisons en conséquence nos affaires conformément à nos normes et au présent Code de Conduite.

Nous adhérons également aux principes du Global Compact des Nations Unies sur les droits de la personne, du travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Les principes gouvernant TNT

Respect des règles légales et internationales

Nous respectons les lois et réglementations des pays où nous conduisons des affaires.

Reporting et communication publics

Nos états financiers, nos documents de reporting et notre communication publics donnent une image complète, fidèle, véridique, ponctuelle et claire de la situation financière de TNT selon les normes généralement acceptées et les exigences légales qui s'appliquent à l'entreprise.

Nous satisfaisons à toutes les obligations légales et règles comptables en vigueur en un lieu donné ainsi qu'aux exigences concernant le reporting financier et celles des autorités boursières concernées.

Notre communication avec nos clients, employés, actionnaires et la société est ouverte et transparente et se fait dans le respect de la confidentialité.

Vie publique

Nous n'intervenons pas dans la vie des partis politiques, nous ne leur faisons ni cadeaux ni dons.

TNT exprime ses opinions sur des questions d'ordre social, environnemental, sur des points de réglementation ou d'autres sujets qui pourraient affecter nos actionnaires, clients, employés ou le monde, lorsque ces questions concernent les activités de l'entreprise.

Sécurité

Nous garantissons à tous nos employés un environnement de travail présentant de bonnes conditions de sécurité et de santé.

Nous satisfaisons aux lois et réglementations de sécurité et nous avons mis en place des procédures qui préviennent, identifient et éliminent les risques dans notre entreprise. Nous avons des responsables sécurité et des groupes d'amélioration dans l'ensemble de l'organisation.

Nous visons à adopter les « meilleures pratiques » et à aller au-delà des exigences imposées par la législation en matière de sécurité. Nous mesurons et surveillons en permanence nos performances en matière de sécurité.

Les principes gouvernant nos employés

Ressources humaines

Nous cherchons à attirer, à offrir des opportunités de développement, à récompenser et à fidéliser des personnalités remarquables qui apprécient la valeur du travail d'équipe.

Nous créons un environnement d'opportunités égales pour tous nos employés, sans discrimination selon l'âge, le handicap, l'origine ethnique, le sexe, l'état civil, la race, la religion ou l'orientation sexuelle.

Nous condamnons tout type de traitement injuste quel qu'il soit. Nous traitons chaque personne avec considération et respect.

Nous appliquons la norme Investor in People.

Conduite personnelle

Conflits d'intérêts

Les employés ne devront pas détourner à leur propre avantage les opportunités commerciales appartenant à TNT. Nos employés doivent signaler au management toute transaction matérielle ou relation dont on peut prévoir raisonnablement qu'elle pourra entraîner un conflit d'intérêts.

Ressources de TNT

Nos employés ne doivent pas utiliser les ressources de l'entreprise pour obtenir tout avantage personnel non autorisé. Nous ne tolérons ni la fraude, ni le vol, ni les pertes subies à la suite d'une utilisation inconsidérée ou du gaspillage des ressources de l'entreprise.

Cadeaux, repas et divertissements

Nos employés doivent éviter tout avantage personnel impropre pour eux-mêmes ou pour les membres de leur famille découlant de leur association avec TNT. Les employés de TNT ne doivent pas accepter de cadeaux, repas ou divertissements qui puissent les rendre redevables vis-à-vis d'autrui.

Dessous-de-table

Nous n'offrons ni n'acceptons de dessous-de-table en vue d'obtenir ou d'octroyer des contrats, des services, des avantages financiers ou autres. Nous ordonnons aux employés et représentants de TNT de rejeter immédiatement toute demande ou offre de dessous-de-table.

Paiements de facilitation

Dans certaines circonstances, de petites sommes en liquide ou des cadeaux modestes sont acceptables pour accélérer et garantir une diligence administrative de routine, dans la mesure où la coutume et la nécessité l'exigent et que les lois locales le permettent. Toutefois, de tels paiements, appelés paiements de facilitation, doivent être évités dans la mesure du possible et dans tous les cas doivent avoir fait l'objet d'une autorisation préalable et écrite du Comité d'Ethique de TNT au nom du Directoire. Tout paiement de facilitation, même autorisé, doit faire l'objet d'un enregistrement comptable fidèle et véridique.

Les principes gouvernant la conduite des affaires de TNT

Nos clients

Nous nous efforçons de fournir à nos clients les solutions les plus fiables et les plus efficaces pour le transport de leurs marchandises et documents.

Nous protégeons les biens et informations qui nous sont confiés par nos clients ou par des tierces parties.

Concurrence

Nous croyons à la concurrence ouverte et loyale.

Nous n'utilisons pas de moyen non éthique pour obtenir un avantage concurrentiel. Nous n'utiliserons pas d'informations obtenues illégalement au détriment de nos concurrents ou d'une tierce partie.

Partenariats et représentants de TNT

Toute décision de faire des affaires ou de nous associer avec des tiers est subordonnée au respect du Code de Conduite. Nous exigeons de nos partenaires en affaires qu'ils respectent et appliquent les principes du Code de Conduite de TNT dans toute la mesure du possible. Nous insistons pour que nos représentants légaux, individus comme organisations, respectent ces principes.

Les principes gouvernant notre relation avec le monde

Responsabilité sociale

L'utilisation des ressources nécessaires à la conduite de nos affaires a un impact sur la société et l'environnement. Nous soutenons et nous efforçons de mettre en place des moyens favorisant le développement durable sur le plan environnemental et social.

Nous nous efforçons d'utiliser les ressources non renouvelables avec discernement. Nous avons incorporé la gestion des risques environnementaux dans notre processus décisionnaire. Nous examinons et communiquons régulièrement nos progrès dans le domaine de la responsabilité sociale.

Nous investissons dans les sociétés du monde, mettant nos ressources en œuvre dans des secteurs liés à notre activité. Notre investissement social vise à promouvoir le meilleur résultat possible pour nos partenaires, les parties prenantes et notre activité.

Application des principes

Le Code de Conduite TNT s'applique à toutes les entreprises, employés et représentants du groupe TNT.

Le Directoire de TNT est responsable de l'adoption du Code de Conduite, de sa communication et de son application. Nos services d'audit interne, de contrôle de l'intégrité, de gestion des risques ainsi que le service de sécurité assistent le Directoire dans le contrôle de l'application du Code.

Toute modification de notre Code de Conduite et toute dérogation à l'une de ses dispositions doit faire l'objet d'une décision du Directoire de TNT avec l'approbation du Conseil de Surveillance. Une telle modification doit être publiée immédiatement à www.tnt.com.

Toute perte résultant de l'adhésion au code n'entraîne pas la pénalisation de l'employé concerné. De même, un employé qui divulgue à la direction une infraction au Code de Conduite, ou qui fait état d'une suspicion d'infraction en ce sens, ou qui entreprend toute action en justice à cet égard ne subit aucune conséquence.

Violation des principes

Toute violation du Code de Conduite de TNT peut être sanctionnée par des mesures disciplinaires, un licenciement, voire mener à des poursuites judiciaires civiles ou pénales, s'il y a violation de la loi.

Vous avez des questions ou vous souhaitez des conseils

Les employés de TNT adhèrent au Code de Conduite et prennent leurs décisions dans le respect de ses principes.

Si vous avez des doutes sur l'opportunité ou la légitimité d'un comportement, adressez-vous à votre manager local. Si votre problème ne peut trouver de solution au niveau local ou si vous souhaitez obtenir des conseils à propos de la mise en œuvre ou de l'application des principes du Code de Conduite, n'hésitez pas à contacter le service TNT Group Integrity à integrity.gho@tnt.com ou par téléphone au + 31 (0) 20 500 6371 ou par fax au +31 (0) 20 500 7655.

Procédure de Signalement de TNT

Nous encourageons nos employés à signaler immédiatement toute infraction ou suspicion d'infraction à la loi, aux règlements, au Code de Conduite TNT, à d'autres principes d'action ou procédures de l'entreprise ou toute autre suspicion d'irrégularité.

Nous traitons les plaintes immédiatement et dans la plus stricte confidentialité et nous n'exerçons pas de représailles ni ne prenons de mesure contre l'employé qui rapporte une plainte ou qui a assisté un autre employé à cet effet. Toutefois, la fausse dénonciation intentionnelle est sanctionnée par une mesure disciplinaire.

Pour consulter le texte de la Procédure de Signalement, cliquez sur group.tnt.com ou sur www.tntconnect.com, votre lien pour l'Intranet.

Vous pouvez également contacter le service TNT Group Integrity au + 31 (0) 20 500 6371 pour demander le guide de la procédure d'alerte.

© TNT 2006